

NOTRE DAME DES LANDES : ENCORE DES DEPENSES INUTILES !

1 – le projet d'aéroport atterrit sur 1 600 ha composés à 40 % de cultures, 32 % de prairies, 25 % de boisements et haies, « soit 97 % de zones humides », 10 ruisseaux y prennent leur source, 55 mares ont été répertoriées, ainsi que 52,8 km de haies vives, Il n'est donc pas étonnant d'y trouver des espèces rares et remarquables, oiseaux et plantes hygrophiles.

2 – Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la région Pays de Loire a été validé par le Conseil d'Etat le 14 Nov. 2012. Il interdit la destruction des milieux humides, mais admet une dérogation en cas de déclaration d'utilité publique, ce qui est le cas de l'aéroport de NDDL. Mais il fait obligation à l'aménageur (Vinci) de compenser les destructions des espèces en récréant et en protégeant 2 fois plus d'ha de surfaces occupées dans la région proche. Pour NDDL, ce sont donc 463 ha de compensation qui sont exigées, Mais, tour de passe passe d'un législateur averti, le texte permet de compenser non pas uniquement en surface, mais en fonctionnalité ! Ce qui signifie que Vinci peut remplir les conditions de compensation en reconstituant des mares, des ruisseaux et des haies dans la région proche !

3 – Et on assiste ainsi à la prise de 4 arrêtés préfectoraux le 20 déc. 2013, qui détaillent les travaux prévus et organisent cette compensation fonctionnelle, en autorisant les travaux de creusement de mares, de ruisseaux et de routes, et la transplantation des espèces protégées des mares naturelles aux mares creusées de toutes pièces par les machines, à 30 km de là ! Les 130 espèces protégées recensées actuellement sur la ZAD et toutes les autres qui vivent dans cet environnement exceptionnel, ne seront pas déplacées! La dérogation préfectorale permet qu'elles soient ensevelies sous les travaux. Seules quatre espèces subiront une opération de déplacement (un insecte, le Grand Capricorne, deux Amphibiens, le Triton marbré et le Triton crêté et une plante, le Flûteau nageant) ! Mieux encore, l'arrêté autorise la coupe des arbres dans lesquels nichent les grands Capricornes pour les déposer à 30 km de là, dans la campagne où il n'y a pas d'arbres ! C'est hallucinant de lire ces 4 arrêtés qui font chacun près de 65 pages ! Lien : <http://www.pays-de-la-loire.territorial.gouv.fr/actes3/web/acte.php?aid=55082> . Digne d'une grossière plaisanterie faite à la fin d'un banquet bien arrosé !

4 – Autre plaisanterie qui concerne le barreau routier prévu par ces arrêtés : ces travaux d'installation de routes (une 2X2 voies pour relier Nantes, qui double le périphérique!) vont porter un très grave préjudice au réseau d'écoulement des eaux, notamment vers la cité de Redon, déjà fragilisée par de fréquents débordements de La Vilaine, puisque 5 ruisseaux vont être détournés pour se jeter dans la Vilaine au même endroit ! Le bitume va remplacer les sols poreux dont la fonction est de retenir les eaux de pluie. Il faut donc prévoir de quoi retenir des volumes importants d'eaux pluviales pour éviter les inondations en aval, Vinci a prévu 7 bassins de rétention pour cela ; des drains vont être implantés sous les pistes afin d'éviter que la nappe phréatique ne fasse pression sur elles ! Jusqu'à quand est-on droit de penser ?

5 – Le collectif des Naturalistes en lutte (lien : <http://naturalistesenlutte.overblog.com/>) a réalisé une contre expertise de l'étude menée par la Sté Biotopie dans le cadre de l'enquête d'utilité publique au printemps et à l'été 2013, avec près de 200 naturalistes présents sur le site, Elle souligne les multiples oublis, et les biais de calcul, des temps d'observation insuffisants, des périodes d'observation des espèces inadaptées, des inventaires incomplets de la faune, de la flore et des habitats naturels, Les études menées par le cabinet Biotopie sont incomplètes et lacunaires, Ces conclusions rejoignent et confortent les avis émis par le Comité des Experts Scientifiques et le Comité Permanent du Conseil National de la protection de la Nature des 9 et 10 Avril 2013, qui avaient prescrit un inventaire de l'habitat des divers espèces naturelles protégées,

Tableau comparatif

Expertise Naturalistes en lutte	Expertise Cabinet Biotope pour AGO-VINCI
Mares : + 49 supplémentaires	
103 relevés phytosociologies	37
34 habitats	6
Env, 26 ha de prairies oligotrophes et bas marais	6 ha
169 km de haies	90 m à l'ha
335 plantes vasculaires	0
82 espèces de mousse	0
87 espèces de lichens	0
76 espèces d'oiseaux nicheurs	0
88 espèces d'invertébrés	0
136 individus lézards vivipare	10
Poissons	Pas de prospection
Gîtes à Chauve-souris	Aucune estimation
Campagnol amphibie	Obsv. sur 5 jours pour 1 400 ha !
Présence Triton crêté et Triton des Blaisius	N'en dit mot !
Tritons Marbrés	15 stations omises !
550 espèces d'invertébrés dont 9 nouvelles	0

Le Comité NDDL 18 pose alors les questions suivantes :

- quel intérêt de reprendre les travaux alors que rien n'a été fait depuis les études d'Avril 2013 ?
- quel respect de la Loi par le gouvernement chargé pourtant de veiller à son application correcte ?
- quelle protection pour 1 agriculture respectueuse de l'environnement et de protection d la biodiversité ?
- pourquoi détruire une zone majeurs pour la protection des populations rares inestimables et irremplaçable, pour financer ailleurs des actions de compensation ?
- pourquoi dépenser de l'argent public pour reconstituer la biodiversité là où elle existe spontanément, si l'Etat le détruit ?
- qui paiera les importants services écologiques de la zone humide de NDDL une fois bétonnée ? Vinci, Véolia ? Que nenni, ce seront les contribuables qui seront une fois de plus, mis à contribution du fait de la totale servitude des services de l'Etat aux lobby financiers des multinationales qui construisent n'importe quoi, n'importe comment et n'importe où, pourvu que ça rapporte ?

C'est pourquoi le Comité NDDL 18 réaffirme son soutien au large mouvement d'opposition à l'aéroport et se prépare activement à intervenir sur la place publique en cas de de reprise des expulsions et de démarrage des travaux sur le site. Aucune situation irréversible ne doit être enclenchée. Il appelle à la solidarité du plus grand nombre pour imposer au gouvernement l'abandon du projet d'aéroport de NDDL et l'engagement de maintenir Nantes-Atlantique en contribuant à son amélioration,